



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DU PREFET  
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles  
Tél. : 03.21.21.20.57  
Affaire suivie par Philippe GUILLERM  
E-mail : philippe.guillerm@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 05 juillet 2013

### LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Pas-de-Calais

*En communication à Mesdames et Messieurs les  
Sous-préfets d'Arrondissement*

**Objet** : Plan VIGIPIRATE  
**Référence** : - Plan Vigipirate du 10 novembre 2006  
- Instructions de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 04 juillet 2013

Dans sa note citée en référence, M. le Ministre de l'Intérieur rappelle que le Gouvernement a décidé de maintenir le niveau d'alerte ROUGE et d'adapter la posture VIGIPIRATE sur l'ensemble du territoire national durant la période estivale.

Cette période de l'année impose une vigilance accrue. Il convient de tenir compte, d'une part, de la baisse des effectifs présents dans les services publics et chez les grands opérateurs, et, d'autre part, de la concentration de personnes dans les moyens de transport grandes lignes et dans les lieux touristiques, les grands rassemblements festifs ou les établissements recevant du public.

Les instructions en vigueur sont les suivantes :

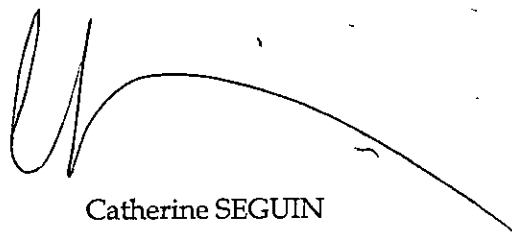
- Rappeler à vos personnels concernés les procédures de diffusion des informations des mesures Vigipirate et la nécessité de réactions rapides.
- Vérifier régulièrement toutes les liaisons opérationnelles d'alerte, le bon fonctionnement de chaque composante (RNA).
- Interdire, en tant que de besoin, le stationnement devant les bâtiments et les installations sensibles (établissements scolaires, confessionnels et lieux de cultes, ...).
- Détecter tout élément suspect dans les parkings (risque d'engin improvisé).
- Informer sans délai les services de police ou de gendarmerie de tout élément suspect.
- S'assurer auprès des responsables et des exploitants des capacités de leurs équipes de gardiennage, de surveillance et de supervision (dispositions interne ou externe pour le renforcement, consignes au personnel de gardiennage, organisation de rondes de surveillance externe).
- Lieux ouverts au public : appeler régulièrement le public à la vigilance
- Lieux ouverts au public : mettre en œuvre le filtrage des entrées et contrôler les bagages.
- Neutraliser les poubelles non sécurisées ; Privilégier les poubelles dotées de sacs plastiques transparents.
- Vérifier les dispositifs d'évacuation rapide des bâtiments publics.
- Pour la protection de l'eau potable : renforcer la sensibilisation et la surveillance des points les plus vulnérables des réseaux d'eau potable par tous les intervenants et opérateurs.

Vous voudrez bien veiller à diffuser largement ces consignes auprès des responsables d'établissements recevant du public ainsi qu'aux organisateurs d'événements ou manifestations en les invitant à transmettre immédiatement tout élément suspect aux services de police ou de gendarmerie.

Je vous remercie par avance de me tenir informé des actions menées au sein de vos services ainsi qu'auprès des installations sensibles relevant de votre ressort et d'en contrôler l'application en vous remerciant pour votre implication.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour vous communiquer toutes les informations complémentaires que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet,  
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a long, sweeping horizontal line that curves downwards at the end.

Catherine SEGUIN